



Tarifs d'électricité 2026

Bas-Valais Energie SA

2026 - Bas-Valais Energie

Electricité consommée					Réseau régional				Réseau national		
											
Tarifs	Energie Suisse		Energie Romande		HP ct/kWh	HC ct/kWh	Abonnement Fr/mois	Puissance Fr/kW/mois	HP ct/kWh	HC ct/kWh	Puissance Fr/kW/mois
	HP ct/kWh	HC ct/kWh	HP ct/kWh	HC ct/kWh							
Simple	14.65		16.15		8.66		2.50	-	1.51		-
Double	18.28	12.94	19.78	14.44	12.22	7.19	2.50	-	1.71	1.12	-
Pro - BT DUP Faible	16.89	12.18	18.39	13.68	5.59	3.49	2.50	5.40	1.05	0.76	0.75
Pro - BT DUP Haute	16.89	12.18	18.39	13.68	4.59	2.49	2.50	7.90	0.91	0.62	1.10
Pro - MT DUP Faible - Eté	16.89	12.18	18.39	13.68	3.07	2.22	2.50	5.12	0.95	0.76	1.22
Pro - MT DUP Faible - Hiver	16.89	12.18	18.39	13.68	3.46	2.48	2.50	5.12	1.04	0.82	1.22
Pro - MT DUP Haute - Eté	16.89	12.18	18.39	13.68	2.06	1.21	2.50	7.65	0.73	0.54	1.82
Pro - MT DUP Haute - Hiver	16.89	12.18	18.39	13.68	2.45	1.47	2.50	7.65	0.81	0.60	1.82
Anciens tarifs non applicables											
Forfait EP - profil Normal	15.89		17.39		9.22		2.50	-	1.22		-
Forfait EP - profil Réduit	14.65		16.15		9.93		2.50	-	1.34		-
Forfait EP - profil Permanent	14.65		16.15		8.66		2.50	-	1.51		-
EP Simple au compteur	13.82		15.32		8.02		2.50	-	1.22		-
Simple Interruptible	14.65		16.15		8.66		2.50	-	1.51		-
Double Interruptible	18.28	12.94	19.78	14.44	12.22	7.19	2.50	-	1.71	1.12	-
Interruptible court	12.94		14.44		4.72		2.50	-	0.74		-
Interruptible long	14.26		15.76		8.66		2.50	-	1.51		-
Taxes publiques					Tarifs de la place de mesure						
					Vaud		Valais				
Taxes fédérales	2.3 ct/kWh										
Réserve d'électricité hivernale	0.41 ct/kWh										
Coûts solidaires via le réseau de transport	0.05 ct/kWh										
Taxe cantonale*	0.6 ct/kWh		à façon								
Emolument cantonal	0.024 ct/kWh		-								
Emolument communal	à façon		-								
Taxe communale spécifique*	à façon		-								
TVA	8.10%										
					BT direct		6.61	Fr/mois			
					BT indirect		9.98	Fr/mois			
					MT indirect		41.18	Fr/mois			
					Virtuel		0.99	Fr/mois			
					Les tarifs ci-dessus sont exprimés en CHF, hors taxes et hors TVA 8.1						
					Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités						

* Taxe non assujettie à la TVA

Composition de votre facture

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :

1. Énergie électrique

Montant pour l'électricité fournie. Choisissez la provenance de votre électricité 100 % renouvelable grâce à nos deux offres :

- Attribuée de base à tous nos clients, **Énergie Suisse** propose une électricité produite en Suisse à partir d'installations majoritairement hydrauliques. Elle est complétée par d'autres énergies renouvelables suisses (solaire, biomasse, etc.) afin de mieux répondre au besoin d'indépendance énergétique du pays tout au long de l'année.
- Pour soutenir une production encore plus locale, **Énergie Romande** propose une électricité produite à partir d'installations hydrauliques (50 %) et solaires (50 %) situées dans notre région. À noter que cette option a un coût légèrement plus élevé de 1.5 ct./kWh par rapport à l'offre Énergie Suisse.

2. Utilisation du réseau régional

Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau local et régional Bas-Valais Energie et qui inclut également le tarif de la place de mesure.

3. Utilisation du réseau national

Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant, reversé à cet organisme, inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau.

4. Taxes publiques et émoluments

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

Tarifs

Vous consommez moins de 50'000 kWh par année

Simple: ce tarif de base est destiné aux clients consommant de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des ménages et petites entreprises.

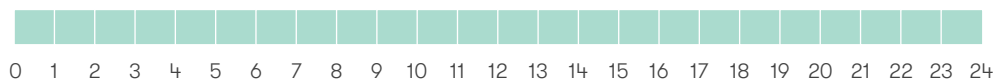
Double: ce profil s'adresse aux ménages ou professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines (HP) et des heures creuses (HC) (voir tableau). Il est également conseillé aux ménages avec application thermique (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau) ou possédant un appareil à forte consommation d'électricité qui peut être enclenché durant les heures creuses.

Heures pleines / Heures creuses

Lundi à vendredi



Samedi et dimanche



■ Heures pleines

■ Heures creuses

Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

Tarifs professionnels

Les tarifs professionnels sont calculés également en fonction de la puissance de l'installation. La DUP ou Durée d'Utilisation de la Puissance (en heures) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle $\frac{1}{4}$ horaire moyenne (kW). Le profil DUP Faible ou DUP Haute est automatiquement appliqué lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique. Pour ces tarifs, l'énergie réactive est facturée 2.82 ct./kVArh à partir d'un cos inférieur à 0.90.

Vous consommez plus de 50'000 kWh par année (basse tension)

Pro – BT DUP Faible: ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3'000 heures par année.

Pro Intensif – BT DUP Haute: ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement s'applique lorsque la DUP est supérieure à 3'000 heures par année.

Vous consommez plus de 1,5 GWh par année avec une puissance supérieure à 500 kW (moyenne tension)

Les tarifs en moyenne tension sont facturés différemment selon les saisons. Les tarifs été s'applique du 1^{er} avril au 30 septembre et les tarifs hiver du 1^{er} octobre au 31 mars.

Pro – MT DUP Faible: ce profil MT, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3'000 heures par année.

Pro Intensif – MT DUP Haute: ce profil MT, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP est supérieure à 3'000 heures par année.